

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat - 86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs.....	p. 3
Avis aux arbitres.....	p. 9
Avis aux éducateurs.....	p. 10
PV Commission Sportive.....	p. 12
PV Commission Jeunes.....	p. 17
PV Commission Litiges.....	p. 24
PV Commission Arbitrage.....	p. 31

AGENDA DE LA SEMAINE

Lundi 27 avril :

- Commission Arbitrage (bureau)

Mardi 28 avril :

- Commission Jeunes
- Remise de dotations Fit Foot à Mirebeau
- Commission de Discipline

Jeudi 30 avril :

- Commission de Discipline

Vendredi 1er mai :

- Fermeture du District (jour férié)

JOURNÉE DES FÉMININES



02 05 26 | BUXEROLLES | STADE MICHEL AMAND

JOURNÉE DES FÉMININES

U6-U8F, U8-U10F, U11-U13F, U15FA 8, U18F A 8 ET SENIOR FA 8

#TOUJENSEMBLE

GRAND POITIERS

OUVERT À TOUTES : LICENCIÉES, NON LICENCIÉES ET JOUEUSES EN MIXITÉ !

POUR PLUS D'INFORMATIONS : FOOT86.FFF.FR

Plus d'informations et lien d'inscription page 4

JOURNÉE NATIONALE DES BÉNÉVOLES

Nous proposons à un(e) dirigeant(e) licencié(e) méritant(e) de votre club de participer à la Journée Nationale des Bénévoles qui se déroulera :
Les 22 et 23 mai à Paris – Plus d'informations page 3

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



MARDI 5 MAI 2026

Les vœux pour l'Assemblée Générale du 5 juin 2026 et la fiche de renseignements pour les demandes de trophées doivent être retournés avant le **mardi 5 mai 2026**

Plus d'informations pages 4 et 5

RÉUNION DES CLUBS

JEUNES

LE MARDI 05 MAI À 18H30
AU DISTRICT

Bilan et perspectives d'évolution des catégories U13, U15, U17 et U18.

Lien d'inscription page 3.



PARTENAIRE

VOS FORMATEURS



Enrick Cosson - 06 47 66 18 90
Dirigeant fondateur des 2 entités ECP & ECC. Enrick est dans le monde associatif depuis 20 ans. Il connaît parfaitement ses difficultés, ses problématiques et ses attentes.



Jordan Durand - 06 66 91 11 76
Formateur et conseiller en associations sportives. Jordan fait parti d'une association sportive depuis le plus jeune âge et en connaît tous les rouages.



Alexandre Merlet - 06 20 73 03 01
Passionné de sport et impliqué dans le monde associatif. Alexandre met ses compétences et connaissances au service des clubs.



Anelore Méry - 06 60 27 93 34
Formatrice et conseillère en communication. Anelore est CM de plusieurs entreprises et crée des sites internet. Elle conçoit également des objets de communication personnalisés.



Damien Guillaume-Bonnin - 07 71 00 62 84
Formateur en technique d'analyse vidéo. Damien a déjà accompagné de nombreux stagiaires et gère l'analyse vidéo d'un club de foot depuis 3 saisons au niveau régional.



Élodie Cervais - 06 72 68 73 35
Formatrice DUERP, son approche pédagogique interactive et son engagement rendent le DUERP accessible à tous afin d'évaluer efficacement la gestion des risques professionnels.

NOS MISSIONS

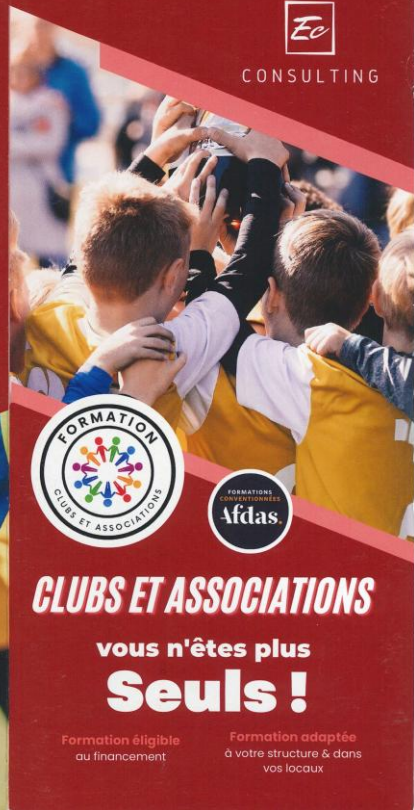
- Aider les clubs à se structurer et à se développer.
- Favoriser la montée en compétences des membres encadrants et dirigeants de l'association par le conseil et la formation
- Accompagner les clubs dans leur démarche de projet

EC CONSULTING

consult.perf@gmail.com
02 36 05 63 05
Loches
www.eccformation.com



CONSULTING



CLUBS ET ASSOCIATIONS
vous n'êtes plus Seuls !

Formation éligible au financement

Formation adaptée à votre structure & dans vos locaux

NOS FORMATIONS



"Bilan de compétences"
un outil essentiel pour envisager sereinement votre prochaine étape professionnelle.



"Avoir une communication efficace pour sa structure"
Fluidifiez votre fonctionnement et améliorez votre image grâce à la communication !



"Créer un site internet 100% sur mesure"
Ayez un espace de communication personnalisé et illimité et gagnez en crédibilité.



"Maîtriser les bases associatives"
Acquérez les connaissances clés pour optimiser vos compétences et renforcer l'impact de votre engagement.



"Améliorer les ressources financières de sa structure"
Augmentez vos ressources grâce à une meilleure gestion et au développement de partenariats !



"Mettre en oeuvre et piloter le projet de sa structure"
Définissez et formalisez votre projet associatif qui sera le véritable guide et fil conducteur de votre structure !



"Créer et promouvoir un événement"
Augmentez votre notoriété et diversifiez vos ressources financières grâce à la mise en place d'événements !



"Améliorer la gestion RH de sa structure"
Recrutez et managez vos salariés et bénévoles de manière efficace au sein de votre structure



"Analyse vidéo dans le sport"
Connaitre les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive afin d'optimiser la performance de votre équipe.



DUERP Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
Optimisez la gestion de la santé au travail pour renforcer la sécurité et le bien-être au sein de votre structure.



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

FORMATION, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT



Financer sa formation

L'Afdas prend en charge les coûts pédagogiques des demandes de formation formulées par un adhérent pour ses salariés ou les dirigeants bénévoles et éligibles au titre du plan de développement des compétences.



Nos points forts

- Formation 100% sur mesure qualitative.
- Accompagnement de bout en bout
- Un formateur expérimenté et impliqué en associations sportives
- Calendrier de formation flexible.
- Modalités pédagogiques optimales
- Suivi post formation



AVIS AUX CLUBS

DATES À RETENIR

- **Samedi 2 mai** : Journée des Féminines à Buxerolles
- **Mercredi 6 mai** :
 - Centre de Perfectionnement Sportif U13 et U14 Filles à Nieuil l'Espoir
 - Tirage des Coupes Départementales Séniors

JOURNÉE NATIONALE DES BÉNÉVOLES – VENDREDI 22 ET SAMEDI 23 MAI 2026 À PARIS

Le District de la Vienne de Football propose à un(e) dirigeant(e) licencié(e) méritant(e) de votre club de participer à la Journée Nationale des Bénévoles qui se déroulera :

Le vendredi 22 mai 2026 au stade de France afin d'assister aux finales de la Coupe Gambardella Crédit Agricole et de la Coupe de France,
Et le samedi 23 mai 2026 aux Palais des Sports Robert Charpentier d'ISSY LES MOULINEAUX pour un déjeuner.

Pour participer le(la) bénévole doit être licencié(e) FFF et dirigeant(e) depuis au moins 7 ans.

Le déplacement s'effectuera en train avec un départ de Poitiers le vendredi 22 mai 2026 en fin de matinée/début d'après-midi et un retour le samedi 23 mai 2026 avec un départ de Paris Montparnasse en fin d'après-midi.
Un membre du Comité de Direction du District accompagnera la délégation de la Vienne.

La délégation de la Ligue sera logée à l'hôtel H4 Wyndham Paris Pleyel 149-151 Boulevard Anatole France – 93200 SAINT DENIS (25 mn à pied du stade).

Les billets de train, le billet de match, le panier repas du vendredi soir, la nuitée à l'hôtel et le déjeuner du samedi midi sont pris en charge.
Un programme plus détaillé vous sera transmis début mai 2026.

Nous vous remercions de transmettre par mail au district@foot86.fff.fr avant le lundi 27 avril 2026, dernier délai (le nombre de places étant limité) les coordonnées du (de la) dirigeant(e), âgé(e) d'au moins 18 ans à la date de l'évènement, intéressé(e) pour participer à ce week-end.

Dès l'envoi des inscriptions à la Fédération Française de Football le mercredi 29 avril 2026, aucune modification ne sera possible. C'est pourquoi vous devez proposer des personnes DISPONIBLES pour participer à ce weekend. En cas de désistement, les frais engagés seront prélevés au club.

REUNION DES CLUBS - COMPETITION CATEGORIES JEUNES MASCULIN

La commission jeunes souhaite établir un bilan, avec les clubs, et échanger sur les perspectives d'évolution des catégories U13, U15, U17 et U18.

C'est pourquoi, les RTJ ou responsables des catégories de jeunes sont invités à une réunion :

**Le mardi 5 mai à 18h30
au District de la Vienne de Football**

Au programme :

- Bilan et propositions d'évolution de la pratique chez les jeunes (U13, U15, U17 et U18)
- Gestion des intempéries

Afin d'organiser au mieux cette soirée nous vous invitons à vous inscrire et à compléter le questionnaire suivant **pour le 3 mai 2026 au plus tard** : <https://forms.gle/EVSw4KHB8EMg5Tuw8>

Vos retours et votre présence seront nécessaires afin de débattre des évolutions possibles pour la saison prochaine. Ces propositions devront être présentées à l'Assemblée Générale.



TOUTES FOOT : DÉPÔT DES ACTIONS

La 4^{ème} édition lancée cette saison donne aux clubs une nouvelle opportunité de développer le football féminin.

L'engagement des clubs était effectif jusqu'au 15 décembre 2025.

Nous invitons les clubs candidats à déposer leurs actions via la plateforme dédiée avant le 03 mai prochain.

CHALLENGE PEF DEPARTEMENTAL : DÉPÔT DES ACTIONS

Les clubs avaient jusqu'au 30 novembre pour s'engager au PEF sur Footclubs.

Les actions PEF doivent désormais être saisies au plus tard le 03 mai prochain sur la plateforme dédiée pour que celles-ci soient prises en compte.

FMI – FIN DE DISPONIBILITÉ DES VERSIONS HISTORIQUES AU 31 MARS 2026

Comme cela a déjà été acté et précisé à plusieurs reprises, nous souhaitons vous rappeler l'évolution concernant l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI).

Les versions historiques de la WebApp FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4.0.10, seront prochainement inutilisables.

Ainsi, **à compter du 31 mars 2026**, l'ensemble des clubs devra impérativement utiliser la version 5 de la WebApp FMI, et plus précisément la version 5.0.16.

JOURNÉE DES FÉMININES

Cette année la Journée des Féminines, véritable fête départementale du football féminin, se déroulera le **samedi 2 mai à Poitiers**. Elle sera placée sous le signe de la convivialité et sans esprit de compétition.

Les féminines, licenciées ou non, des catégories suivantes, sont invitées à participer à une journée 100% féminine. À noter que les jeunes filles évoluant habituellement en équipes mixtes sont également les bienvenues.

Au programme de cette journée : des matchs et des animations

De 9h à 17h30 pour les catégories :

- U11-U13F à 8
- U15F sous forme de matchs à 8
- U18F sous forme de matchs à 8

Lors de la pause méridienne de 11h à 14h pour les catégories :

- U6-U8F
- U9-U10F

En semi-nocturne à partir de 17h pour la catégorie :

- Séniors, sous forme de matchs à 8

Si vous avez des jeunes filles qui souhaitent participer mais que vous n'avez pas d'équipes, nous vous invitons à les inscrire, nous composerons ou en compléterons des équipes.

Pour organiser au mieux cette journée, merci de répondre au questionnaire ci-après avant mercredi 22 avril 2025 : <https://forms.gle/iUsy5gmat6W97xXw9> (merci de répondre même si vous ne souhaitez pas participer).

Ce questionnaire nous permettra :

- d'évaluer le nombre de joueuses par équipe,
- de compléter les équipes si nécessaire ; la journée étant ouverte aux non-licenciées,
- de créer des plateaux équilibrés, dans la mesure du possible,
- de créer des groupes d'éducateurs sur WhatsApp.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

L'assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football aura lieu le :

Vendredi 5 juin 2026
Lieu à définir

Tous les clubs du District de la Vienne de Football sont conviés à y assister.

Début de l'émargement : 18h15

Fin de l'émargement : 19h00

Début de l'Assemblée Générale : 19h15

VŒUX DES CLUBS

Toute modification à un règlement du District doit être présentée au Comité de Direction et soumise au vote lors de l'Assemblée Générale.

À cet effet, les clubs qui souhaitent proposer des vœux à **l'Assemblée Générale du vendredi 5 juin 2026** doivent les transmettre au District par :

- La messagerie officielle
- Ou par lettre recommandée sur papier à en-tête du club, signée par le Président, pour le **mardi 5 mai 2026**, dernier délai.



DEMANDE DE TROPHÉE DU DISTRICT 2025/2026
Arbitre – Éducateur(trice) – Dirigeant(e) – Joueur(se)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Limitée à une demande de trophée pour chaque catégorie

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° de licence : Club actuel :

Catégorie : arbitre éducateur(trice) dirigeant(e) joueur (se)

Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football (en précisant les années) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Motivation de la demande :

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à : le :

Signature :

Cachet du club :

Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.

Document à retourner au District de la Vienne de Football pour le mardi 5 mai 2026

La remise des trophées est effectuée lors de la soirée de remise des récompenses (date et lieu à définir)



CDOS – JOURNÉE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

En partenariat avec le Département de la Vienne, le CDOS organise prochainement la Journée Olympique et Paralympique autour du lac de la Technopole.

Pour cette édition, ils ont fait le choix d'orienter prioritairement l'événement vers les entreprises du territoire. L'objectif est clair : permettre aux salariés de vivre un temps sportif et convivial sur la pause méridienne et en fin de journée, afin de favoriser la cohésion d'équipe, la qualité de vie au travail et la découverte des valeurs olympiques et paralympiques.

Pour combler l'après-midi ils réfléchissent à l'opportunité d'intégrer des scolaires sur ce créneau.

Cette dynamique sera renforcée par la présence de foodtrucks et d'animations complémentaires sur le site.

Si ce projet vous intéresse, vous pouvez dès à présent vous inscrire à partir du lien suivant : [Lien inscription](#)

CDOS – FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de la professionnalisation des salariés et dirigeants du mouvement sportif, le CDOS 86 organise cette formation pour permettre aux éducateurs sportifs de s'approprier l'usage de l'Intelligence Artificielle dans leur activité professionnelle.

PUBLIC : à destination des salariés, bénévoles et dirigeants du mouvement sportif de Nouvelle-Aquitaine.

COÛT DE LA FORMATION :

- 280€ pour les salariés – Prise en charge financière possible par votre OPCO,
- 50€ pour les dirigeants et les bénévoles d'associations.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Identifier les enjeux éthiques, sociétaux, environnementaux autour des IA,
- Elaborer des requêtes pour un usage de l'IA dans le cadre sportif,
- Paramétrer une bibliothèque et/ou un agent conversationnel,
- Identifier les plus-values de l'utilisation des IA dans sa pratique professionnelle.

INTERVENANTE : Marie BERNARD de l'Atelier Canopé 86

Pour s'inscrire : [Formulaire de préinscription à la formation professionnelle : "L'intelligence artificielle au service de l'éducateur sportif"](#)

CROS – FORMATION PROFESSIONNELLE

Organisées avec Sport'Impact, et se déroulant à **Saintes**, non loin de votre département, ces formations peuvent être prises en charge par votre OPCO.

La formation "L'intelligence artificielle au sein des associations"

Découvrez comment l'intelligence artificielle peut vous faire gagner du temps au quotidien. Cette formation vous accompagne pour comprendre l'IA et identifier des usages concrets et accessibles adaptés aux associations, sans prérequis technique.

- **11 mai** (1 jour) à Saintes
- **Tarif : 280€ HT**, formation professionnelle prise en charge par votre OPCO -> [Infos & inscription](#)

La formation "Le partenariat privé"

Développez des partenariats privés durables et adaptés à votre association. Cette formation vous donne les clés pour comprendre les attentes des entreprises, structurer votre démarche et construire des partenariats gagnant-gagnant.

- **15 juin** (1 jour) à Saintes
- **Tarif : 280€ HT**, formation professionnelle prise en charge par votre OPCO -> [Infos & inscription](#)



Nos formations et temps d'information sont ouverts à l'ensemble des structures sportives de Charente-Maritime et plus largement de Nouvelle-Aquitaine.

Retrouvez l'ensemble de notre catalogue de formations :

<https://formation-sport-nouvelle-aquitaine.org/>



AVIS AUX ARBITRES

RAPPELS

1. Indisponibilités :

En cas d'indisponibilité pour une désignation du vendredi à 17h30 au dimanche midi uniquement, nous vous rappelons qu'il est impératif de prévenir l'astreinte arbitrage. Passé ce délai, il est impératif de contacter directement le club recevant. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site du District, dans l'onglet clubs. Le numéro de l'astreinte à contacter est le 06.88.57.90.08. Pour faciliter le travail de l'astreinte, merci de signaler vos indisponibilités jusqu'au dernier moment.

Par exemple, si vous êtes désigné le dimanche et que vous prévoyez tardivement un engagement le samedi, ou inversement, merci de vous mettre indisponible « en direct » afin de ne pas être sollicité pour combler un désistement de dernière minute.

INFORMATIONS DIVERSES

- La mise à jour des Lois du Jeu et des questions / réponses est sur le site de la Fédération Française de Football : <https://www.fff.fr/9-les-arbitres/240-les-lois-du-jeu.html>
- L'accès aux indemnités reçues depuis le Portail des Officiels. Cette fonctionnalité vous permet :
 - de consulter l'historique de vos indemnités en temps réel,
 - d'avoir une vision claire de vos remboursements,
 - de suivre l'historique de vos indemnités en temps réel,
 - de faciliter le suivi de votre activité.



AVIS AUX ÉDUCATEURS



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE – RECYCLAGE BMF/BEF

16h de formation à effectuer tous les 3 ans

- Samedi 30 mai à St Georges les Baillargeaux (8h de formation)

Inscription : <https://maformation.fff.fr/formation/96-formation-continue-de-niveau-4-et-5-bmf-bef.html>

JOURNÉE COMPLÉMENTAIRE CFF2/CFF3

- Samedi 30 mai à St Georges les Baillargeaux

Inscription journée complémentaire DF Coach Jeunes (CFF2) : <https://maformation.fff.fr/formation/136-journee-complementaire-df-coach-jeunes.html>

Inscription journée complémentaire DF Coach Séniors (CFF3) : <https://maformation.fff.fr/formation/137-journee-complementaire-df-coach-seniors.html>

DF REF – CERTIFICATION

le MERCREDI 15 AVRIL 2026 au District à Poitiers et au complexe sportif André Messy à Buxerolles

JURY composé de MM. ALLOUIS Anthony, BLOT Jean-Paul, DANTAN Jacques, BERNARD Jean-Pierre et SAVIGNY Christian

NOM - Prénom du candidat	CLUB	Rapport de stage (entretien)	Education Intégrée (entretien)	Pédagogie terrain (M.S.P)	Résultats D.F REF
Lénaé GONCALVES	C.A Neuville	validé	validé	validé	Admise
Nathan VICTORINE	F.C Fontaine-le-Comte	validé	validé	validé	Admis
Mathis POITEVIN	Chasseneuil St Georges	validé	validé	validé	Admis
Célia SUIRE	Ste Eanne	validé	validé	validé	Admise
Quentin DUCROS	F.C Trois Vallées	validé	validé	validé	Admis
Mathis ARLIN	Stade Ruffecois	validé	validé	validé	Admis
Noah PROUST	F.C Loudun	validé	validé	validé	Admis
Bacar MAHAMOUD ABDOU	Poitiers CEP 1892	NON validé	NON validé	NON validé	NON Admis
Mathieu MOREAU	F.C Vouneuil Béruges	validé	validé	validé	Admis
Hugo DE VOLDER	F.C Vouneuil Béruges	validé	validé	validé	Admis
Loïc QUINTARD	O.L St Liguair Niort	déjà validé	déjà validé	validé	Admis



Remerciements au club de l'ES Buxerolles pour leur précieuse collaboration



ÉQUIVALENCES DU 01/07/2023 AU 30/06/2027

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS



ANCIENS MODULES/CFF			NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLÔMES	LICENCE ÉLIGIBLE
-	-	Module U6/U7	CFI U6/U9 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
Initiateur 1	CFF 1	Module U9	CFI U6/U9 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
		Module U11	CFI U10/U13 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
Initiateur 2	CFF 2	Module U13	CFI U10/U13 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
		Module U15	CFI U14/U19 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
Animateur Sénior	CFF 3	Module U17/U19	CFI U14/U19 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
		Module Séniors	CFI SENIORS CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
-	CFF 4	-	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
-	-	Module Futsal Initiation/Découverte	CFI FUTSAL U13/U15 ATTESTÉ	Animateur
-	-	Module Futsal Entraînement/Perfectionnement	CFI FUTSAL U18/SENIORS ATTESTÉ	Animateur
-	-	Certificat Futsal Base	CFI FUTSAL CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral

ÉQUIVALENCES DU 01/07/2023 AU 30/06/2027



ATTESTATIONS FÉDÉRALES

ANCIENS MODULES/CFF	NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLÔMES	LICENCE ÉLIGIBLE
Module Animateur/trice Fédérale	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE	Animateur

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

ANCIENS MODULES/CFF (Certifiés)	FORMATION COMPLÉMENTAIRE* (Inscription et participation)	NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLÔMES	GESTION ET DÉLIVRANCE DIPLÔME	LICENCE ÉLIGIBLE
CFF 2	1 j complémentaire Coach Jeunes + PSC 1	DF COACH JEUNES	LFNA	Éducateur Fédéral
CFF 3	1 j complémentaire Coach Jeunes + PSC 1	DF COACH JEUNES	LFNA	Éducateur Fédéral
CFF 3	1 j complémentaire Coach Séniors + PSC 1	DF COACH SENIORS	LFNA	Éducateur Fédéral
Module U6/U7 + Animateur/trice fédérale + CFF 1 + CFF 4	1 j complémentaire Responsable école de football + PSC 1	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL (UEFA C)	FFF (Service Entraîneurs)	Éducateur Fédéral

*Une journée de 8h spécifique organisée par la LFNA

#LFNA

lfna.fff.fr





COMMISSION SPORTIVE

Réunion du lundi 20 avril 2026 Procès-verbal n°25

Président M. Jean-Louis OLIVIER
Présents MM. Grégory BOUCHET et Philippe GUILBAULT
Excusé M. Christian DELCEL

Approbation du PV n°24 sans modification

REPORT DES MATCHS

Compte tenu des nombreux matchs à re-planifier, la Commission Sportive a fait valider par le Comité de Direction du lundi 23 mars des modifications impactant le calendrier prévu initialement. Certaines équipes étant toujours qualifiées en Coupes ou Challenges et ayant plusieurs matchs de championnat à jouer, 5 pour certaines, il est nécessaire d'effectuer les changements ci-dessous afin de pouvoir programmer l'ensemble des matchs :

1/ Coupes et Challenges

- Coupe Jolliet Rousseau : le tour 5 (prévu le 12 avril) est reporté au week-end du 3 mai
- Challenge Marcel Renaudie : le tour 5 (prévu le 19 avril) est reporté au week-end du 3 mai

2/ Championnat

En D3, D4 et D5, afin d'éviter que :

- de trop nombreux matchs soient programmés les 1er et 8 mai 2026
- certaines équipes cumulent deux rencontres en 3 jours ou 4 rencontres en 1 semaine. Il a été décidé de **reporter la dernière journée** des poules de 10, initialement prévue le dimanche 10 mai, au dimanche 24 mai 2026.

3/ Quarts de finales des Coupes départementales

Tous **les quarts de finales**, des Coupes Louis David, Jolliet Rousseau, André Tassin, Challenges des Réserves, Marcel Renaudie initialement prévus le 3 mai, sont reportés au **jeudi 14 mai 2026**.

Le tirage public aura lieu le 6 mai 2026.

4/ Trophées des Champions

Toutes ces modifications en Championnat ont des conséquences sur le Trophée des Champions :

- Le tour préliminaire, prévu le 24 mai, est reporté au week-end du 6 et 7 juin
- La finale, prévue le 6 juin, est reportée au samedi 20 juin 2026 (sous réserve de la disponibilité des terrains du club d'accueil)



		MARS					AVRIL					MAI					JUN																																														
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Vacances scolaires et jours fériés																																																															
FFF	COUPE DE FRANCE																																																														
Régionales	COUPE RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE																																																														
	NATIONAL 2																																																														
	NATIONAL 3																																																														
	RÉGIONAL 1																																																														
	RÉGIONAL 2 - 3																																																														
Seniors	CHAMPIONNAT de D1 (poules de 13)																																																														
	CHAMPIONNAT de D2 (poules de 12)																																																														
	CHAMPIONNAT de D3 à D4 (poules de 10)																																																														
	CHAMPIONNAT D5 (poules de 10)																																																														
	COUPE DU DISTRICT LOUIS DAVID																																																														
	COUPE JOLLIET-ROUSSEAU																																																														
	CHALLENGE DES RÉSERVES																																																														
	CHALLENGE MARCEL RENAUDIE																																																														
	CONSOLAIRE CHALLENGE MARCEL RENAUDIE																																																														
	COUPE ANDRÉ TASSIN																																																														

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D1	/	10	07/12/25	54667875	Nouaillé (2)	Châtelleraut Portugais (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D1	/	10	06/12/25	54667879	Antran (1)	3 Vallées 8 (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D1	/	10	06/12/25	54667878	Valdivienne (1)	Ligugé (2)	Arrêté municipal	02/05/26
D1	/	12	20/12/25 17/01/26	54667895	Antran (1)	Montanisé (1)	Arrêté municipal	08/05/26
D1	/	14	24/01/26	54667905	Antran (1)	Vicq Sur Gartempe (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D1	/	14	24/01/26	54667907	3 Vallées 86 (2)	Neuville (2)	Arrêté municipal	01/05/26
D1	/	17	15/02/26	54667929	Châtelleraut Portugais (1)	Montanisé (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D1	/	17	15/02/26	54667930	Vicq sur Gartempe (1)	Ligugé (2)	Terrain impraticable	08/05/26
D1	/	18	21/02/26	54667931	Antran (1)	Poitiers Stade (3)	Arrêté municipal	14/05/26
D1	/	18	21/02/26	54667933	3 Vallées 86 (2)	Nouaillé (2)	Arrêté municipal	08/05/26
D2	A	10	07/12/25 11/01/26	54668048	St Julien L'Ars (1)	Availles en Châtelleraut (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D2	A	11	14/12/25 - 20/12/25 15/02/26	54668056	Availles en Châtelleraut (1)	Oyré Dangé (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	01/05/26
D2	A	11	13/12/25 - 20/12/25 10/01/26 - 14/02/26	54668058	Jaunay Marigny (1)	La Pallu (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D2	A	12	25/01/26	54668061	Beaumont St Cyr (3)	Jaunay Marigny (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D2	A	13	01/02/26 22/02/26	54668068	Availles en Châtelleraut (1)	Naintré (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	A	13	01/02/26 22/02/26	54668066	St Julien L'Ars (1)	La Pallu (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	A	13	01/02/26 22/02/26	54668067	Oyré Dangé (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D2	A	16	08/03/26	54668088	Naintré (2)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D2	B	9	29/11/25 10/01/26	54668174	St Benoit (1)	Chauvigny (3)	Coupe de France	03/05/26
D2	B	10	07/12/25 - 21/12/25 11/01/26 - 15/02/26	54668181	Fleuré (1)	Fontaine le Comte (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D2	B	10	07/12/25 15/02/26	54668183	Chauvigny (3)	St Maurice Gençay (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	B	10	06/12/25 - 10/01/26 14/02/26	54668936	Vivonne (1)	Brion St Secondin (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D2	B	11	13/12/25 - 10/01/26	54668187	St Maurice Gençay (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D2	B	12	25/01/26	54668195	Chauvigny (3)	Brion St Secondin (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D2	B	12	24/01/26	54668941	Rouillé (1)	Vivonne (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668199	Fleuré (1)	Rouillé (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668200	Brion St Secondin (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668202	Smarves Iteuil (1)	St Benoit (1)	Arrêté municipal	16/05/26
D2	B	13	01/02/26 22/02/26	54668942	Vivonne (1)	Chauvigny (3)	Arrêté municipal	08/05/26
D3	A	10	25/01/26 22/02/26	54668307	Coussay en Mirebeau (1)	Mirebeau (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D3	A	11	01/02/26 - 22/02/26 15/03/26	54668308	Mirebeau (1)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D3	A	11	01/02/26 22/02/26	54668312	St Léger de Montbrillais (1)	Coussay en Mirebeau (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D3	A	12	01/03/26	54668318	Mirebeau (1)	Poitiers Gibauderie (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D3	B	8	07/12/25 - 11/01/26 15/03/26	54668386	Cenon/Vouneuil (1)	Oyré Dangé (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D3	B	9	14/12/25	54668388	Oyré Dangé (2)	Leigné sur Usseau (1)	Arrêté municipal	01/05/26
D3	B	10	24/01/26	54668396	Oyré Dangé (2)	Biard (1)	Arrêté municipal	16/05/26
D3	B	11	01/02/26 22/02/26	54668399	Naintré (3)	Cenon/Vouneuil (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D3	C	9	13/12/25 15/02/26	54668482	3 Vallées 86 (3)	Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D3	C	10	25/01/26 15/02/26	54668485	Paizay le Sec (1)	Valdivienne (2)	Arrêté municipal	10/05/26



SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D3	D	8	07/12/25 - 15/02/26 15/03/26	54672801	Nouaillé (3)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D3	D	8	07/12/25 - 11/01/26 15/02/26	54672799	Château Larcher (2)	Sommière St Romain (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D3	D	11	01/02/26 22/02/26	54672813	ACG Foot Sud 86 (1)	St Saviol (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D3	D	11	01/02/26 22/02/26	54672816	Sommières St Romain (1)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D4	A	7	30/11/25 - 21/12/25 15/02/26	54668586	Sammarçolles (1)	Ouzilly (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D4	A	11	01/02/26 - 22/02/26 15/03/26	54668592	Ouzilly (1)	Vouillé (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D4	C	8	07/12/25 11/01/26	54668727	Vallée du Salleron (1)	St Julien L'Ars (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D4	C	11	01/02/26 - 22/02/26 15/03/26	54791818	St Savin St Germain (2)	Jouhet Pindray (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D4	D	13	01/03/26	54668920	Dissay (1)	Cissé (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D4	F	8	07/12/25 - 10/01/26 14/02/26	54669018	St Maurice Gençay (2)	Château Larcher (3)	Arrêté municipal	03/05/26
D4	F	11	01/02/26 22/02/26	54669029	Bouresse/Queaux Moussac (1)	St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	10/05/26
D4	F	11	01/02/26 22/02/26	54669030	Valence en Poitou FC (1)	Chatain (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D4	F	11	01/02/26 22/02/26	54669031	Usson du Poitou Isle Jourdain (2)	Brion St Secondin (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	A	9	14/12/25-11/01/26 15/03/26	54669084	Sammarçolles (2)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	A	11	01/02/26 22/02/26	54669089	Sammarçolles (2)	St Christophe (2)	Arrêté municipal	10/05/26
D5	A	11	01/02/26 22/02/26	54669092	Les Trois Moutiers/Nord Vienne (2)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	09/05/26
D5	B	13	01/03/26	54416818	Moncontour/Coussay (2)	Orches (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	C	8	07/12/25 - 11/01/26 15/03/26	54669154	Coussay Les Bois (2)	St Rémy sur Creuse (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	C	11	01/02/26 22/02/26	54669166	Availles en Châtelleraut (3)	Oyré Dangé (3)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	D	11	01/02/26 22/02/26	54669258	Dissay (2)	Montamisé (3)	Arrêté municipal	10/05/26
D5	D	13	01/03/26	54669268	Dissay (2)	Lavoux Liniers (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D5	E	9	14/12/25-11/01/26 15/02/26	54669338	Jaunay Marigny (3)	Dissay (3)	Arrêté municipal	10/05/26
D5	E	11	01/02/26 22/02/26	54669348	Jaunay Marigny (3)	Vendelogne (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D5	E	13	01/03/26	54669356	Dissay (3)	Poitiers Baroc (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D5	F	7	30/11/25 11/01/26	54695961	St Julien L'Ars/Savigny (3)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	10/05/26
D5	F	7	30/11/25 - 21/12/25 15/02/26	54695958	Aslonnes/St Maurice Gençay (2)	Dienné (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D5	F	10	25/01/26 15/03/26	54695973	Smarves Iteuil (3)	Nouaillé (4)	Terrain impraticable	17/05/26
D5	F	10	25/01/26	54695976	St Julien L'Ars/Savigny (3)	Dienné (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D5	F	11	01/02/26 22/02/26	54669637	Aslonnes/St Maurice Gençay (2)	St Julien L'Ars/Savigny (3)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	G	10	25/01/26 22/02/26	54465603	Nalliers/St Savin (1)	Haims (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	G	11	01/02/26 22/02/26	54669452	Saulgé (1)	Lussacoise (1)	Match Arrêté	03/05/26
D5	H	8	07/12/25 11/01/26	54696052	Coulombiers (1)	Vivonne (3)	Arrêté municipal	10/05/26

DÉPARTEMENTAL 2

Match n°54668073 : Chasseneuil St Georges (2) – Cernay St Genest L'Envigne (1) en poule A du 07/02/26 remis le 11/04/26.

Réserve

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 15/04/26 (PV n°29) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 3 entre les deux équipes.

Dossier classé.

FORFAIT

Match n°54668104 : Poitiers 3 Cités (1) – Thuré Besse (1) en poule A du 19/04/26

1^{er} forfait de l'équipe de Thuré Besse (1) (sans déplacement)

Amende de 45€ au club de Thuré Besse

**DÉPARTEMENTAL 4**

Match n° 54668820 : Cenon / Vouneuil (2) – Migné Auxances (3) en poule B du 01/02/26 remis le 22/02/26 et à nouveau remis les 15/03/26 et 12/04/26.

Réserve

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 15/04/26 (PV n°29) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 3 entre les deux équipes.

Dossier classé.

FORFAIT

Match n° 54791820 : La Chapelle Viviers (1) – Jardres (1) en poule C du 08/02/26 et remis au 18/04/26

2^{ème} forfait de l'équipe de Jardres (1) (sans déplacement)

Amende de 45€ au club de Jardres

Match n° 54669035 : ACG Foot Sud (2) – St Maurice Gençay (2) en poule F du 08/02/26 et remis au 18/04/26

1^{er} forfait de l'équipe de St Maurice Gençay (2) (sans déplacement)

Amende de 45€ au club de St Maurice Gençay

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 54669094 : Beuxes (1) – Loudun (3) en poule A du 08/02/26 remis le 05/04/26

Évocation

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 15/04/26 (PV n°29) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Loudun (3) pour en donner le gain à l'équipe de Beuxes (1) (3-0, 3 points).

Dossier classé.

Match n° 54669096 : Moncontour (1) – Champigny (1) en poule A du 08/02/26 remis le 05/04/26

Évocation

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 15/04/26 (PV n°29) qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de Champigny (1) (0-3, -1 point) pour en attribuer le gain à l'équipe de Moncontour (1) (3-0, 3 points)

Dossier classé.

Match n° 54695955 : Nouaillé (4) – Croutelle / Fontaine le Comte (1) en poule F du 23/11/25 remis le 21/12/25 et à nouveau remis les 01/02/26 et 12/04/26.

Réserve

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 15/04/26 (PV n°29) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 1 en faveur de Nouaillé (4).

Dossier classé.

Match n° 54200906 : Nalliers / St Savin St Germain (1) – Adriers (1) en poule G du 08/02/26 remis le 05/04/26.

Réserve

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 15/04/26 (PV n°29) qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de Nalliers / St Savin St Germain (1)

(0-3, -1 point) sans pour autant en attribuer le bénéfice à l'équipe d'Adriers (1) qui conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre (0 point, 0 but)

Dossier classé.

FORFAIT

Match n° 54669345 : Montamisé (4) – Dissay (3) en poule E du 01/02/26 et remis au 19/04/26

3^{ème} forfait de l'équipe de Dissay (3) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Dissay



CHALLENGE RENAUDIE

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 5^{ème} tour le 03/05/26

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.2
1	Jaunay Marigny 3	D5E	Champigny 1	D5A
2	Vouillé Latillé 2	D5E	Avanton 2	D5D
3	Dissay 2	D5D	Vendelogne 1	D5A
4	Chapelle Viviers 2	D5G	Poitiers Baroc 1	D5E
5	Coulombiers 1	D5H	Sillars 1	D5C
6	Boivre 2	D5E	Dienne 1	D5F
7	Lusignan 2	D5I	Smarves Iteuil 3	D5F

Organisation du 5^{ème} tour du Challenge Marcel Renaudie: 14 équipes.

14 vainqueurs du 4^{ème} Tour

Coupe Joliet Rousseau

JOLLIET ROUSSEAU : 5^{ème} tour le 03/05/26

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.2
1	Acg Foot Sud 86 1	D3D	Leignes S/Fontaine 1	D3C
2	Aslonnes 1	D5H	Valence En Poitou Oc 1	D3D
3	Avanton 1	D3A	Ingrandes 1	D3B
4	Cisse 1	D4D	Mirebeau 1	D3A
5	Loudun 1	D3A	Biard 1	D3B
6	Paizay Le Sec 1	D3C	Sommieres St Romain 1	D3D
7	Payroux Charroux Mauprevoir 1	D3D	Bouresse.Queaux Mous 1	D4F
8	Sammarcolles 1	D4A	Boivre 1	D4E

COUPE TASSIN

COUPE TASSIN 2^{ème} tour à jouer au plus tard le 03/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.2
1	3 VALLEES 86 (1)	R2 A	CHÂTEAU LARCHER (1)	R3 E
2	CHAUVIGNY (2)	R2 A	USSON DU POITOU L'ISLE (1)	R3 E
3	LIGUGE (1)	R2 B	OZON (1)	R2 A
4	MIGNALOUX BEAUVOIR (1)	R3 A	NEUVILLE (1)	R1 A
5	MIGNE AUXANCES (1)	R3 A	CHÂTELLERAULT SO (2)	R3 B
6	MONTMORILLON (1)	R2 A	STADE POITEVIN (2)	R2 A
7	NIEUIL L'ESPOIR (1)	R3 E	BEAUMONT ST CYR (1)	R2 A
8	NOUAILLE (1)	R3 B	BUXEROLLES (1)	R1 A

Prochaine réunion : Mercredi 6 mai 2026

Le président, M. Jean-Louis OLIVIER



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 21 avril 2026
Procès-verbal n°24

Président de séance : M. Philippe BARRITAUULT
Présents : Mme Sylvie TESSERAU et Patricia PATRAULT
MM. Frédéric TURBEAU et Christian SAVIGNY
Excusé : M. Christian DUVERGER

Le PV n° 23 du 7 avril 2026 est adopté avec la modification suivante

« **Match n° 55408658 : Châtelleraut Portugais (1) – GJ Avenir 86 (1) en U13 D2 poule A du 07/03/26** »

DATES A RETENIR

Jeudi 30 avril 2026 : Date limite pour les obligations en matière d'équipe de jeunes

Samedi 02 mai 2026 : ½ finale des Challenges U18 et U15 et Consolantes U18 et U15

Mardi 5 mai 2026 : Groupe de travail avec les RTJ et responsables jeunes.

- Objectif : Bilan et évolution des championnats U13, U15 et U17/U18

Samedi 23 mai 2026 : Finale des Challenges U18 et U15, Consolantes U18 et U15 et Challenge Dansac U13 à Neuville

Samedi 30 mai 2026 : Journée Nationale des Débutants à St Georges les Baillargeaux

Compte-tenu des nombreux arrêtés municipaux, de l'état des terrains et du calendrier très chargé, la Commission :

- Décide de décaler les **½ finales au 2 mai 2026**.

La commission rappelle qu'il est toujours possible, à l'initiative des clubs, d'avancer une rencontre en semaine et après accord écrit.

Saison 2025-2026: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS							
Cat.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U13D3	F	6	25/04/26	55407210	Poitiers Stade (4) / Neuville (4)	Finale Régionale Festival Foot U13 Pitch	16/05/26

RAPPEL : PROCÉDURE DE DEMANDE DE REPORT DE MATCH

Nous vous rappelons la procédure de demande de modification de match :

« 1/ Toute demande de changement de date ou d'heure sur la journée de championnat ou de coupe devra être effectuée par le club via Footclubs dans un délai minimum de 3 jours avant la rencontre concernée.

Cette demande sera soumise à l'accord du club adverse qui annoncera sa décision via Footclubs. Le District de la Vienne pourra ensuite officialiser le changement. »

Le report du match n'est possible que jusqu'au mercredi qui suit la rencontre.



ACCESSION FIN DE SAISON

Accessions en fin de saison :

- Le 1^{er} de la poule de D1 U17/U16 si éligible à la montée en U18R2
- Le 1^{er} de la poule de D1 U15 si éligible à la montée en U16 R2
- En U13, 1 seule montée sur les 2 poules de U13 D1.
 - 1) Si les 1ers de chaque poule de D1 sont éligibles à la montée en U14 R2 la Commission organisera une opposition entre ces 2 clubs (date à définir)
 - 2) Si un seul club sur les 2 est éligible alors celui-ci accèdera directement en U14R2

CHALLENGE DÉPARTEMENTAL JEUNES

Attention les actions PEF doivent être saisies **au plus tard le 3 mai 2026** sur la plateforme dédiée pour que celles-ci soient prises en compte; le District devant communiquer les lauréats départementaux du challenge PEF pour mi-mai.

TROPHÉES DES COUPES ET CHALLENGES

Suite au retour du Trophée du Challenge U17/U18 et vu l'état de dégradation de celui-ci, il est nécessaire de prévoir l'achat d'un nouveau trophée qui sera à la charge du **GJ Espoir Sud Poitiers, vainqueur de la saison dernière.**

U18/U17

Equipe		Equipe	Date
GJ Montasèvres (1)	/	GJ VVM Chauvigny (4)	24/04/2026
Jaunay Marigny (1)	/	Availles/Cenon/Vouneuil/Bonneuil (1)	24/04/2026
Poitiers CEP (1)	/	GJ Foot Sud 86 (1)	24/04/2026
GJ Dissay Beaumont (2)	/	GJ Cap Haut Poitou (1)	25/04/2026
Migné Auxances (3)		Exempt	

Le championnat U18/U17 étant fini en date du 21 mars 2026, la Commission propose deux dates pour des rencontres amicales **les 25 avril et 9 mai 2026.**

Le calendrier de la journée du 9 mai paraîtra à l'issue des résultats de la journée du 25 avril.

CHALLENGE U18

CHALLENGE U18

1/2 Finales – Samedi 02 mai 2026

	Equipe	Div.		Equipe	Div.
X	GJ Dissay Beaumont (2)	U18/U17 A	/	Montmorillon (2)	U17/U16 D1
Y	GJ Montasèvres (2)	U18/U17 B	/	GJ Avenir 86 (1)	U17/U16 A

Finale - 23 mai 2026

Equipe		Equipe
Vainqueur X	/	Vainqueur Y



CONSOLANTE U18

CHALLENGE CONSOLANTE U18

1/2 Finales – Samedi 02 mai 2026

	Equipe	Div.		Equipe	Div.
X	Valence OC/Vivonne (1)	U16/U17 D1	/	GJ Foot Sud 86 (1)	U18/U17 A
Y	Poitiers ASAC (1)	U16/U17 D2B	/	GJ VVM Chauvigny (3)	U16/U17 D2B

Finale - 23 mai 2026

Equipe		/	Equipe
Vainqueur Y		/	Vainqueur X

U15

Match n° 55406705 : Migné Auxances (3) – GJ 3 Vallées 86 (1) en U15 D2 poule D du 14/03/26

Dernière relance avant transmission à la Commission Litiges et Contentieux pour sanction :

La Commission **demande** au club de **Migné Auxances** de nous transmettre avant le **lundi 27 avril** :

- Le score de la rencontre
- La composition de son équipe (numéro de maillot, nom et prénom, numéro de licence) et le banc de touche
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures et sanctions
- Le nom des arbitres et le délégué

Dossier en instance

FORFAIT

Match n°55406647 : Mirebeau (1) – GJ Avenir 86 (1) en D2 poule B du 14/03/26 remis au 11/04/26

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Avenir 86 (1) (sans déplacement)

GJ Avenir 86 n'ayant pas prévenu, les frais déplacement de M. EPINOUX Jehann (soit 27€65), arbitre de la rencontre et de son observateur M. CHARUAULT (soit 20€52) seront à leur charge.

Amende de 13€ au GJ Avenir 86

CHALLENGE U15

CHALLENGE U15

1/2 Finales – Samedi 02 mai 2026

	Equipe	Div.		Equipe	Div.
X	Buxerolles (2)	U15 D1	/	Neuville (2)	U15 D1
Y	GJ VVM Chauvigny (2)	U15 D2C	/	GJ Sud Haut Poitou (1)	U15 D2D

Finale - 23 mai 2026

Equipe		/	Equipe
Vainqueur Y		/	Vainqueur X



CONSOLANTE U15

CHALLENGE CONSOLANTE U15

1/2 Finales – Samedi 02 mai 2026

	Equipe	Div.		Equipe	Div.
X	Poitiers ASAC (2)	U15 D2C	/	GJ Montasèvres (1)	U15 D2C
Y	GJ 3 Vallées 86 (1)	U15 D2D	/	Migné Auxances (3)	U15 D2D

Finale - 23 mai 2026

Equipe		/		Equipe
Vainqueur X		/		Vainqueur Y

U13

Match n° 55408655 : GJ Avenir 86 (1) – Migné Auxances (1) en U13 D2 poule A du 28/02/26

Dernière relance avant transmission à la Commission Litiges et Contentieux pour sanction :

La Commission **demande** au club de **Migné Auxances** de nous dire si le match a bien eu lieu et si oui de nous transmettre avant le **lundi 27 avril** :

- Le score de la rencontre
- La composition de son équipe (numéro de maillot, nom et prénom, numéro de licence) et le banc de touche
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures et sanctions
- Le nom des arbitres et le délégué

Dossier en instance

Match n° 55406939 : Migné Auxances (2) – Poitiers ASAC (1) en U13 D2 poule B du 07/03/26

Dernière relance avant transmission à la Commission Litiges et Contentieux pour sanction :

La Commission **demande** au club de **Migné Auxances** de nous transmettre avant le **lundi 27 avril** :

- Le score de la rencontre
- La composition de son équipe (numéro de maillot, nom et prénom, numéro de licence) et le banc de touche
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures et sanctions
- Le nom des arbitres et le délégué

Dossier en instance

Match n°55408738 : Poitiers Gibauderie/Beaulieu (1) – GJ 3 Vallées 86 (2) en D3 poule C du 21/03/26

Dossier transmis par la commission de Discipline (PV n°26 du 26/03/26)

Rapports reçus.

- De l'arbitre bénévole de la rencontre M. RADY NACRI Driss
- De l'éducateur de l'équipe de Poitiers Gibauderie/Beaulieu, M. ABOUDOU Andinane

La Commission adresse un rappel à l'ordre aux spectateurs, dirigeants et responsables d'équipes des 2 clubs.

Dossier classé

Match n° 55406804 : GJ Montasèvres (1) – Ozon (1) en U13 D1 du 24/01/26

Après plusieurs relances sans réponse, suite à la non-transmission de la FMI incombant au club du GJ Montasèvres, la Commission décide de rétablir dans ses droits le club d'Ozon (1) par le gain du match sur le score de 2 à 6 et d'annuler la pénalité (-1 pt) au club d'Ozon mais maintien l'amende de 15€ au club **d'Ozon (PV n°22 du 31/03/26) pour transmission tardive de la composition de l'équipe d'Ozon (1)**.



CHALLENGE DANSAC

Match n° 55566326 : Neuville (2) - GJ Dissay Beaumont (2) Tour 3 poule A du 04/04/26

Réclamation

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 15/04/26 (PV n°29) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à **savoir 1 à 0 en faveur de Neuville (2)**.

Dossier classé

Match n° 55566330 : GJ Dissay Beaumont (2) – GJ Cap Haut Poitou (2) Tour 3 poule A du 04/04/26 (Mme PATRAULT n'a pas pris part à la décision)

Suite à la réclamation du GJ Dissay Beaumont (2) et de la décision de la Commission Litiges et Contentieux (PV n°29 du 15/04/26), la Commission décide de faire rejouer le match **GJ Dissay Beaumont (2) – GJ Cap Haut Poitou (2) au plus tard le mercredi 6 mai**, y compris les jongleries à l'heure qui conviendra aux 2 équipes.

Match n° 55566345 : Buxerolles (2) - GJ Sud Haut Poitou (2) Tour 3 poule D du 04/04/26

Réclamation

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 15/04/26 (PV n°29) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à **savoir 3 à 2 en faveur de Buxerolles (2)**.

Dossier classé

Match n° 55566348 : GJ Espoir Sud Poitiers (2) - GJ Sud Haut Poitou (2) Tour 3 poule D du 04/04/26

Réclamation

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 15/04/26 (PV n°29) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à **savoir 0 à 0 entre les deux équipes**.

Dossier classé

PLATEAUX U7/U9 / PHASE 2

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

La Commission demande d'utiliser les documents officiels transmis sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes ».

Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District impérativement par l'onglet Foot Animation Loisirs (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende

Rappel : Les feuilles de Bilan sont souvent incomplètes. Le nombre de licenciés de chaque club n'est pas toujours notifié.

Feuilles de plateaux manquantes

Documents manquants à envoyer au plus tard le 27/04/26 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception des documents.

Plateau U7/U9 du 07/03/2026

Secteur 8 : plateau à Valdivienne

La Commission demande au club **de Valdivienne** les documents suivants à recevoir pour le **27/04/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de chaque club présent sur le plateau
- La feuille bilan du plateau

Secteur 8 : plateau à Adriers

La Commission demande au club **de Usson l'Isle Jourdain** les documents suivants à recevoir pour le **27/04/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de chaque club présent sur le plateau
- La feuille bilan du plateau

Plateau U7/U9 du 28/03/2026

Secteur 5 : plateau à Migné Auxances

La Commission demande au club **de Migné Auxances** les documents suivants à recevoir pour le **27/04/26**

- Les feuilles de licences des joueurs des clubs de Migné Auxances et de St Benoit
- La feuille bilan du plateau



Secteur 6 : plateau à Sèvres Anxaumont

La Commission demande au club **du Stade Poitevin** les documents suivants à recevoir pour le **27/04/26**

- Les feuilles de licences du **Stade Poitevin**

**TRANSMISSION TARDIVE FMI OU
FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception.

PLATEAUX U11 / PHASE 2

Amende de 15€

U11 - Plateaux du 29/11/2025

Poule L : à Adriers

La Commission demande au club de **de Saulgé** les documents suivants avant le **27/04/26** :

- La feuille de licences des joueurs du club de **Saulgé**

U11 - Plateaux du 06/12/2025 reportés au 13/12/2025

Poule G : à St Benoit

La Commission demande au club de **St Benoit** les documents suivants avant le **27/04/26** :

- La feuille de résultats du plateau



PLATEAUX U11 / PHASE 3

Amende de 15€

U11 - Plateaux du 28/02/2026

Poule I site 1 à Naintré

La commission demande au club de Naintré les documents suivants avant le 20/04/26 :

- La feuille de licences des joueurs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

U11 - Plateaux du 21/03/2026

Poule E site 1 à Biard

La commission demande au club de Biard les documents suivants avant le 20/04/26 :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

FMI manquantes

Amende de 15€

Journée du 28/02/2026

Match n° 55408655 : GJ Avenir 86 (1) – Migné Auxances (1) en **U13 D2 poule A**

Journée du 07/03/2026

Match n° 55408658 : Châtelleraut Portugais (1) – GJ Avenir 86 (1) en **U13 D2 poule A**

Match n° 55406939 : Migné Auxances (2) – Poitiers ASAC (1) en **U13 D2 poule B**

Journée du 14/03/2026

Match n° 55406705 : Migné Auxances (3) – GJ 3 Vallées 86 (1) en **U15 D2 poule D**

Journée du 18/04/2026

Transmission tardive

Match n° 55605262 : GJ Foot Sud 86 (1) – GJ Sud Haut Poitou (1) en **Challenge U15**

Transmission tardive

Match n°55605301 : GJ Montasèvres (1) – Vivonne Biard (1) en Consolante U15

La FMI est obligatoire.

En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis par mail uniquement au District le lundi impérativement sous peine d'amende.

Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception.

Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAUULT

La Secrétaire, Patricia PATRAULT



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 22 avril 2026
Procès-verbal n° 30

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 29 (par voie électronique) du mercredi 15 avril 2026 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

Antran	GJ Espoir Sud Poitiers	Poitiers Cep
Archigny	GJ Val de Clouère	Poitiers Gibauderie
Aslonnes	GJ VVM Chauvigny	Sammarçolles
Beaumont St Cyr	Ingrandes	Sèvres Anxaumont
Biard	Jardres	Sillars
Blanzay	Jaunay Marigny	Smarves Iteuil
Boivre	Lavoux – Liniers	Sommières St Romain
Bouresse / Queaux Moussac	Loudun	St Benoît
Brion St Secondin	Mignaloux Beauvoir	St Julien l'Ars
Buxerolles	Migné Auxances	St Léger de Montbrillais
Cenon / Vouneuil	Montamisé	St Rémy sur Creuse
Cernay St Genest L'Envigne	Montmorillon	St Savin St Germain
Champigny	Naintré	St Saviol
Chasseneuil St Georges	Neuville	Stade Poitevin
Château Larcher	Nord Vienne	Ste Eanne
Châtellerault Portugais	Nouaillé	Thuré Besse
Châtellerault Réunionnais	Oyré Dangé	Usson l'Isle
Dissay	Ozon	Valdivienne
FC 3 vallées 86	Paizay le Sec	Valence en Poitou OC
GJ Dissay Beaumont	Poitiers 3 cités	Vicq sur Gartempe
GJ Dissay Beaumont	Poitiers Asac	Vouillé / Latillé
		Vouneuil Béruges



RAPPEL DE RÈGLEMENT

Attention :

- L'application de l'article 151.1.c des RG de la FFF (26.B.2 des RG de la LFNA) cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat
- L'article 167.4 des RG de la FFF doit s'appliquer lors des 5 dernières rencontres.

CALENDRIER SENIOR MASCULIN 2025 – 2026	MARS					AVRIL					MAI					JUIN								
	28	7	14	21	28	4	6	11	18	25	1	2	8	9	14	16	23	25	30	6	13	14	20	27
	1	8	15	22	29	5		12	19	26		3		10	17	24		31	7	14	15	21	28	
Vacances scolaires et jours fériés																								
CHAMPIONNAT de D1	19	20	R	21	22	R	R	12	23	24	R	R	R	25	R	15	26							
CHAMPIONNAT de D2	15	16	R	17	18	R	R	14	19	20	R	R	R	21	R	R	22							
CHAMPIONNAT de D3 à D4	13	14	R	15	16	R	R	R	12	17	R	R	R	18	R	R								
CHAMPIONNAT de D5	13	14	R	15	16	12	R	R	R	17	R	R	R	18	R	R								
						xx																		

Si les équipes concernées n'ont pas de matchs en retard supplémentaires :

Les 21 et 22 mars prochains, les équipes de Départemental 3 à 5 entreront dans les 5 dernières journées

Les 11 et 12 avril prochains, les équipes de Départemental 2 entreront dans les 5 dernières journées

Les 18 et 19 avril prochains, les équipes de Départemental 1 entreront dans les 5 dernières journées

- Depuis l'Assemblée Générale du District de Poitiers du 10/06/22

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental.

Article 26.B.2 des RG de la LFNA

qui cesse de s'appliquer lors des 5 dernières rencontres de championnat

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional

« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club »

Article 167.4 des RG de la FFF

qui s'applique lors des 5 dernières rencontres de championnat

4. Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat national ou régional, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétitions nationales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national.

Article 167.3 des RG de la FFF

qui s'applique lors de la dernière rencontre de championnat

3. En outre, ne peuvent participer à un championnat régional, ou dans une équipe inférieure disputant un championnat national, les joueurs ou joueuses étant entrés en jeu lors de l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale se déroulant à l'une de ces dates.

- Depuis l'Assemblée Générale du District de Bonneuil Matours du 06/06/25

En D4 et D5, si un club qui a qu'une seule équipe rencontre un club qui a plusieurs équipes : Participation autorisée dans les 5 dernières journées de 2 joueurs de plus de 7 matchs en équipes supérieures

Liste des réserves qui sont le plus couramment utilisées dans les 5 dernières journées

Trop de réserves sont incomplètes ou erronées

Les réserves sont à compléter obligatoirement sous peine d'être jugées irrecevables.

R 5 : participation en équipe inférieure d'un joueur ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure lorsque celle-ci



ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de, pour le motif suivant : des joueurs du club de sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

R 8 : limitation d'équipiers supérieurs (si posée par un club qui a engagé plusieurs équipes).

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de **3** joueurs ayant joué plus de **10** matchs avec une équipe supérieures du club

R 8 : limitation d'équipiers supérieurs (si posée par un club qui n'a engagé qu'une seule équipe en Départemental 4 ou 5).

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de **2** joueurs ayant joué plus de **7** matchs avec une équipe supérieures du club

R 11 : participation à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club, pour le motif suivant : le joueur/ les joueurs NOM PRÉNOM participe(nt) à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Rappel des réserves sur le nombre de joueurs mutés

Trop de réserves sont incomplètes ou erronées

Les réserves sont à compléter obligatoirement sous peine d'être jugées irrecevables.

R 3 : nombre de mutés supérieur à celui autorisé.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club, pour le motif suivant : sont inscrits plus de ******* joueurs mutés.

******* à compléter selon la situation du club mis en cause vis à vis du statut de l'arbitrage publié en fin de saison précédente pour les seniors (0, 2, 4, 6 voire 7) ou la catégorie et effectif réduit (4).

R 4 : nombre de mutés hors période est supérieur à celui autorisé.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club, pour le motif suivant : sont inscrits plus de ******* joueurs mutés hors période.

******* à compléter selon la catégorie (Jeunes ou Seniors : 1 ou 2)

DOSSIER en INSTANCE

Match n° 54695982 : Aslonnes / St Maurice Gençay (2) – Croutelle / Fontaine le Comte (1) en Départemental 5 poule F du 08/02/26 remis le 05/04/26

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

**DÉPARTEMENTAL 4****Match n° 54668822 : Archigny (1) – Cenon sur Vienne / Vouneuil sur Vienne (2) en poule B du 08/02/26 remis le 19/04/26.**

Courriel de confirmation de réserve du club de Cenon sur Vienne (19/04/26 à 19h20)

Réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur / des joueurs Sullivan BLET CAILLAUD, Dian Bailo DIALLO, Salim DIAKITE, Lassana CAMARA, Moussa CAMARA, Amara CAMARA, Mohamed KABA, Nino CANIPEL, Mamadou SISSOKO, Tino CANIPEL, Mohamed DIADY, Moustapha DAMBAKATHE, du club d'Archigny, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés.

La commission prend connaissance de la réserve.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la situation par rapport au statut de l'arbitrage du club d'Archigny que ce dernier ne figure pas sur la liste des clubs en infraction et de ce fait peut bénéficier de 6 mutés dont 2 hors période au maximum pour toute la saison 2025 / 2026 (PV n° 4 du statut de l'arbitrage du 26/06/25).

Considérant que la réserve ne mentionne que : « sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés » et que le club d'Archigny est en règle avec le statut de l'arbitrage, la Commission considère la **réserve** comme **irrecevable** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à **savoir 3 à 2 en faveur d'Archigny (1)**.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Les droits de réserve (45€) seront débités au club de Cenon sur Vienne.

Dossier classé.

Pour information : n'étaient inscrits sur la feuille de match que 3 mutés dont 2 hors période.

Match n° 54687025 : Vivonne (2) – Sèvres Anxaumont (2) en poule E du 07/02/26 remis le 18/04/26.

Courriel de confirmation de réserve du club de Sèvres Anxaumont (20/04/26 à 12h57)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Vivonne, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Vivonne (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La commission prend connaissance de la réserve.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification, que le club de Sèvres Anxaumont ne se trouve pas dans la situation correspondant à la modification votée (plusieurs équipes engagées en début de saison) :

Depuis l'Assemblée Générale du District de Bonneuil Matours du 06/06/25

En D4 et D5, si un club qui a qu'une seule équipe rencontre un club qui a plusieurs équipes : Participation autorisée dans les 5 dernières journées de 2 joueurs de plus de 7 matchs en équipes supérieures.

Considérant, que le texte applicable à cette rencontre est l'article 167.4 des RG de la FFF :

Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat national ou régional, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétitions nationales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national.

Par ces motifs, la Commission considère la réserve comme irrecevable et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 2 entre les deux équipes.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Les droits de réserve (45€) seront débités au club de **Sèvres Anxaumont**.

Dossier classé.

Pour information : n'étaient inscrits sur la feuille de match que 1 joueur de plus de 10 matchs et 1 joueur de plus de 7 matchs.

**Match n° 54669032 : Château Larcher (3) – ACG Foot Sud 86 (2) en poule F du 01/02/26 remis le 22/02/26 et à nouveau remis le 12/04/26.**

Courriel de réclamation du club de Château Larcher (12/04/26 à 21h12)

Réclamation sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de l'ACG Sud Vienne 86 (2) lors du match Château Larcher (3) / ACG Sud Vienne 86 (2), pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de l'ACG Sud Vienne 86.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.
Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club d'ACG Foot Sud 86 a été informé (avec copie du courriel de réclamation) et a formulé ses observations par courriel (du 20/04/26 à 14h09).

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (2), que celle-ci se trouve bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (1) des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seuls les joueurs Luc LE FLOCH (11 matchs) et Damien ROUSSEAU (18 matchs) ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure (coupes et championnat).

Considérant que l'équipe d'**ACG Foot Sud 86 (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.4 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs dit la réclamation non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 1 en faveur d'ACG Foot Sud 86 (2).

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Les droits de réserve (45€) seront débités au club de Château Larcher.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 54449868 : Montmorillon (2) – Echiré St Gelais / Chauray (1) du 01/02/26 remis le 15/02/26 et à nouveau remis le 12/04/26.

Courriel de demande d'évocation du club d'Echiré St Gelais (13/04/26 à 16h19)

Nous revenons vers vous pour vous soumettre une demande d' "évocation", suite à la rencontre de ce week-end (12/04/26, 15h00), opposant Montmorillon 2 à Chauray-Echiré.

En effet, après étude de la feuille de match, nous constatons que les six joueuses suivantes ont participé à la rencontre avec l'équipe 1 (R2) la semaine dernière, et que cette même équipe ne jouait pas ce week-end :

N3 Lena DOYEN licence 2548062296

N4 Maëlle THOMASSIN licence 2544985848

N5 Lucile BEAUFIEAU licence 2545394772

N6 Alice GEAY licence 2548408463

N12 Flavie ABOT licence 2546661455

N14 Audrey BASTIERE licence 2544368529

Ces joueuses n'avaient donc pas le droit de figurer sur la FMI de cette rencontre, ni de participer au match.

Pour toutes ces raisons, nous désirons donc faire une demande d'évocation, conformément à l'Article 26 des RG de la LFNA – participation aux rencontres - émanant du règlement général de la FFF :

C – restriction collective

2/ équipe réserve régionale (ou départementale) dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional (ou départemental) : ne peut participer à un match de compétition officielle régionale (ou départementale) la joueuse qui est entrée en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Considérant, que conformément à l'article 187.1 des RG de la FFF :

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre, dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 186.1.

La Commission transforme cette demande d'évocation en réclamation.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.
Jugeant en premier ressort,



Considérant que le club de Montmorillon a été informé (avec copie du courriel de réclamation) et n'a pas formulé d'observation.

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Montmorillon (1) que celle-ci ne disputait pas de match le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de Montmorillon (1) évoluant en Régional 2 poule A : La Baie (1) - Montmorillon (1) en championnat du 29/03/26 que les joueuses : Lena DOYEN, Maëlle THOMASSIN, Lucile BEAUFIGEAU, Alice GEAY, Flavie ABOT et Audrey BASTIERE inscrites sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **Montmorillon (2) est en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs dit la réclamation fondée et donne match perdu par pénalité à l'équipe de Montmorillon (2) (0-3, -1 point) sans pour autant en attribuer le bénéfice à l'équipe d'Echiré St Gelais / Chauray (1) qui conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre (0 point, 2 buts)

Dossier transmis à la Commission Féminine pour homologation.

Les droits de réclamation (45€) seront débités au club de Montmorillon.

Dossier classé.

COUPE du POITOU

Match n° 55611288 : Montmorillon (2) – Thouars Foot 79 (1) du 19/04/26.

Courriel de confirmation de réserve du club de Thouars (20/04/26 à 13h57).

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueuses du club de Montmorillon, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrites sur la feuille de match plus de 3 joueuses ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de Montmorillon (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe de Montmorillon (1) des joueuses inscrites sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seules les joueuses Audrey BASTIERE (15 matchs), Lucile BEAUFIGEAU (15 matchs) et Camille BOIREAU CHEZEAUX (16 matchs) ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure (coupes et championnat).

Considérant que l'équipe de **Montmorillon (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions des articles 7.6 de la Coupe du Poitou à 11 et 167.4 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs dit la réclamation non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 0 en faveur de Montmorillon (2).

L'équipe de Montmorillon (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Dossier transmis à la Commission Féminine pour homologation.

Les droits de réserve (45€) seront débités au club de Thouars.

Dossier classé.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 54668316 : Neuville (3) - Mirebeau (1) en Départemental 3 poule A du 08/02/26 remis le 19/04/26.
- Match n° 54668496 : Mignaloux-Beauvoir (2) – Migné Auxances (2) en Départemental 3 poule C du 08/02/26 remis le 19/04/26.
- Match n° 54672821 : Valence en Poitou OC (1) - Château-Larcher (2) en Départemental 3 poule D du 08/02/26 remis le 19/04/26.
- Match n° 54668826 : Availles-en-Châtellerauld (2) – Ozon (3) en Départemental 4 poule B du 08/02/26 remis le 19/04/26.
- Match n° 54668916 : Cissé (1) – Montamisé (2) en Départemental 4 poule D du 08/02/26 remis le 19/04/26.
- Match n° 54668977 : Smarves-Iteuil (2) – Vouneuil Béruges (2) en Départemental 4 poule E du 07/02/26 remis le 18/04/26.
- Match n° 54687025 : Vivonne (2) – Sèvres Anxaumont (2) en Départemental 4 poule E du 07/02/26 remis le 18/04/26.
- Match n° 54124220 : Château-Larcher (3) - St Saviol (2) en Départemental 4 poule F du 08/02/26 remis le 19/04/26.
- Match n° 54696056 : Rouillé (3) – Valence en Poitou OC (3) en Départemental 5 poule H du 07/12/25, arrêté le 21/12/25, remis le 18/01/26 et à nouveau remis les 15/02/26 et 19/04/26.
- Match n° 55620678 : Poitiers Baroc (1) – Nouaillé (1) en Challenge Marcel Renaudie du 19/04/26.
- Match n° 55605526 : GJ VVM Chauvigny (4) - GJ Montasèvres (2) en Challenge U18 / U17 du 18/04/26.



DIVERS

Courriels des clubs de : Adriers, Château Larcher :

Réponses par courriel.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Mme Maryse MOREAU.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte du jeudi 23 avril 2026 (par voie électronique)
PV n°04 du Bureau

Président : M. DUPUIS Bruno

Présents : MM. CHARON Gaël, PLAINCHAMP David

DEMANDE DE RECOURS

1- Identification

Match n°55610563 – Coupe Jolliet-Rousseau - Poule unique

Dimanche 12 avril 2026 – 15h00

BOIVRE SC 2015 – U.S COUSSAY

Score : 3 buts à 2.

Arbitre centre (officiel) : VANWYNSBERGHE Benoit (n°1109318575)

Arbitre assistant 1 (bénévole) : CORDIER Stéphane (n° 2398010728)

Arbitre assistant 2 (bénévole) : VIOLLEAU Franck (n° 1132414459)

Délégué (bénévole) : LEOMAND Emmanuel (n°2543934177)

2- Intitulé du recours posée par le club

Après vérification sur la FMI, aucune annotation n'est précisée dans les cases « réserves techniques » ou « observations après-match ».

La commission prend connaissance d'un recours adressé par mail (le 12/04/2026 à 22h30) « relative à plusieurs décisions arbitrales », qui selon eux, « ont eu une incidence directe sur le déroulement et l'issue de la rencontre ». Celle-ci a été adressée par le biais d'une messagerie personnelle d'un licencié du club de l'U.S COUSSAY.

La commission a précisé par retour de mail au club (le 22/04/2026 à 11h58) qu'elle ne pourra étudier le recours que si leur demande nous est adressée par la messagerie officielle du club, une commission ne pouvant traiter une demande émanant d'une adresse personnelle d'un licencié.

Aucune réponse n'a été apportée par le club via la messagerie officielle ZIMBRA dans les délais demandés (avant jeudi 23 avril à 17h).

3- Recevabilité

Après l'étude des pièces versées au dossier :

La Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) jugeant en première instance,

Considérant l'article 186 des R.G de la FFF :

1. Les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée. A la demande de la Commission compétente, le club à l'origine de la procédure devra être en mesure de produire un accusé de réception de son envoi. Le droit de confirmation est automatiquement débité du compte du club réclamant. Il est fixé en annexe 5 pour les compétitions nationales et par les Ligues et les Districts pour leurs compétitions.

2. Le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité.

4- Décision

Par ces motifs, la Commission Départementale de l'Arbitrage **déclare la réserve IRRECEVABLE** et transmet le dossier à la Commission Sportive du District de la Vienne de Football pour suite à donner.

La commission ne percevra pas de droits de confirmation de réserve.



NB : pour information, l'arbitre prend des décisions au mieux de ses capacités, conformément aux Lois du Jeu et dans l'esprit du jeu. Les décisions arbitrales reposent sur l'opinion de l'arbitre qui décide de prendre les mesures appropriées dans le cadre des Lois du Jeu (Loi 5 – Arbitre, alinéa 2 – décisions de l'arbitre).

La faute technique, qui correspond à une décision de l'arbitre non conforme aux Lois du Jeu, n'est retenue que si la Commission compétente juge qu'elle a une incidence sur le résultat final de la rencontre (art 146 des R.G de la FFF – alinéa 4).

La faute technique n'aurait pas pu être retenue.

Dans le cadre de l'article 9 du statut de l'arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission de District d'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, accompagné d'un droit d'examen de 114 euros.

**Le Président,
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,
CHARON Gaël**



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2025/2026

Centre de Perfectionnement Sportif U13 et U14 Filles



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueuses U13 et U14 sur l'ensemble de la saison comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

- ~~Mercredi 8 OCTOBRE 2025 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- ~~Mercredi 12 NOVEMBRE 2025 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- ~~Mercredi 10 DECEMBRE 2025 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- ~~Mercredi 25 FEVRIER 2026 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)~~ **ANNULÉ**
- ~~Mercredi 11 MARS 2026 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)~~ **ANNULÉ**
- ~~Mercredi 22 AVRIL 2026 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)~~
- **Mercredi 6 MAI 2026 de 14h30 à 16h**
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)

Objectifs des « C.P.S » :

- Valoriser le comportement et les compétences des joueuses
- Sensibiliser les joueuses aux valeurs éducatives fédérales
- Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacune au contact des autres
- Profiter des séances et des conseils avisés
- Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable
- Préparer les joueuses aux détections futures

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (à fournir lors de la 1^{ère} séance)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (à fournir lors de la 1^{ère} séance)

En cas d'absence, merci de prévenir impérativement Mr BLOT Jean-Paul (Responsable CPS Féminin) au 06.07.61.55.92



Liste des joueuses U13 convoquées

1	AUDINET	ALICE	ANTOIGNE
2	COUIC	CAMILLE	THURE-BESSE
3	COUIC	CLARA	THURE-BESSE
4	DA SILVA DINIZ	LUANA	VOUNEUIL/BERUGES
5	FOURNIER	WENDY	LA PALLU
6	GEAY	JULIETTE	VOUNEUIL/BERUGES
7	GIRET	FAUSTINE	STADE POITEVIN
8	GUERRAUD	MANON	VOUNEUIL/BERUGES
9	TRANCHANT	LEILOU	STADE POITEVIN
10	ZESSOUR	RITAZ	STADE POITEVIN
11	CHOUCOUTOU	SHANANE	STADE POITEVIN
12	DUBOIS ROBERTSON	TIANA	STADE POITEVIN
13	MOLONGO	LUNA	STADE POITEVIN
14	GOYAUD	OLIVIA	STADE POITEVIN
15	COSTARD	ANA	F.C LOUDUN
16	HEBERT	MAEVA	F.C LOUDUN

Liste des joueuses U14 convoquées

1	BROSSARD	MAELYS	STADE POITEVIN
2	EMERIAULT	LIA	SMARVES/ITEUIL
3	HADDAN	RIME	STADE POITEVIN
4	HAMELIN	NINON	STADE POITEVIN
5	JEGOU	ALICE	ST BENOIT
6	MARONNEAU	MAELLE	STADE POITEVIN
7	MATHIEU	JULIETTE	STADE POITEVIN
8	PRIETO	STELLA	STADE POITEVIN
9	SAYSITHIDETH	VANIDA	STADE POITEVIN
10	THOUIN	ELENA	STADE POITEVIN
11	VILLEPONTOUX	DAPHNE	STADE POITEVIN
12	BAZILE OCTUVON	SHAINA	S.O.C
13	VANCOILLIE	ANAI	GJ VAL DE VONNE
14	DESCHAMPS	JUSTINE	GJ VVM CHAUVIGNY